



ZIMM' INFO

Juin 2015



ÉDITORIAL

Le 6 juin, notre village a été touché par un orage particulièrement violent. Pas moins de 50mm au m² d'eau se sont déversés soit 1m³ tous les 20m². C'est énorme. Bon nombre d'anciens n'ont pas souvenance d'un tel déluge.

Compte tenu des travaux réalisés, dessableur, bassin d'orage, curage des fossés, drainage, nous avons évité le pire. Nous sommes conscients aussi que beaucoup reste à faire et nous nous y employons.

Mais force est de reconnaître que les moyens limités de la commune, que ce soit en hommes ou en matériel, nous obligent à faire appel à vous en cas de coup dur.

C'est la raison pour laquelle, votre conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de constituer une « Réserve communale de sécurité civile », prête à donner un coup de main.

Cela m'amène également à aborder la fermeture du corps de sapeurs-pompiers de Zimmerbach. C'est pour moi une décision difficile mais rendue nécessaire par la réglementation du SDIS en matière d'effectifs et de disponibilité des hommes d'une part, et l'absence de nouvelles vocations d'autre part.

J'aimerais donc remercier toutes celles et ceux qui pendant de longues années, se sont employés à faire vivre le corps en intervenant de jour comme de nuit. Je souhaite de tout cœur que ceux qui désirent poursuivre leur investissement dans cette noble tâche, puissent le faire, pour leur épanouissement et le bien de la population.

Un dernier moment fort de ce premier semestre a été la Journée citoyenne. Une très belle journée qui a permis pour certains de faire connaissance ou de mieux se connaître et pour la commune, de faire en un jour, ce qu'elle aurait mis des mois à réaliser.

Un grand merci donc à toutes et à tous.

Jacques MULLER

Excellentes vacances !

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES 2015

Léane, Élisabeth KAYSER, née le 19 janvier 2015 à Colmar

Suzanne, Faustine, Jeanne BOUVIER, née le 6 juin 2015 à Colmar

DÉCÈS 2015

Anaïs Dominique Michelle DAUBIAS, le 1er février 2015 à Zimmerbach

Roger Joseph TOUSSAINT, le 8 mars 2015 à Zimmerbach

Denise, Élise, Antoinette BUTTERLIN, le 4 mai 2015 à Colmar

MARIAGES 2015

Yannick HAVET et Tania DESIC, le 25 avril 2015

NOCES D'OR

M. et Mme Émile OTTMANN, le 22 janvier 2015

M. et Mme Jean-Rémy SCHOEPPFER, le 7 mai 2015

M. et Mme Nicolas HIRN, le 29 mai 2015

VIE COMMUNALE

VOIRIE COMMUNALE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Travaux terminés rue du Pflixbourg

La deuxième tranche de travaux sur le réseau d'eau potable et de réfection de la voirie concernée s'est achevée fin mars.



Travaux terminés au carrefour du Germenweg et du Geissbuehlweg

En complément aux aménagements du bassin d'orage et du chemin du Germenweg déjà réalisés, il a été nécessaire de construire une voirie béton et un dessableur. Le génie-civil a été achevé mi-avril et un grillage a été posé provisoirement. Il sera remplacé par une grille sur l'ouvrage prochainement.



Travaux terminés au carrefour de la RD 10 et du Rinkenthalweg

Afin de sécuriser le carrefour du chemin d'accès à l'espace des déchets verts, son entrée a été aménagée sur une dizaine de mètres, en avril dernier. Cet aménagement améliorera également la gestion des eaux boueuses en cas d'orage.



Travaux terminés de drainage des chemins haut de la rue du Riesling et de prolongation de la rue du Pinot, et curage de fossés

Notre convention de mutualisation d'engins avec chauffeur avec la commune de Walbach, a permis la mise en œuvre en régie de tranchées drainantes dans ces deux chemins régulièrement inondés, ainsi que le curage du fossé du chemin sud vers la Chapelle des Frères.



Travaux projetés rue de la Chapelle

Les travaux de la rue de la Chapelle et de la rue du Hohnack prolongée vont être réalisés à partir de septembre. La date de démarrage, initialement prévue en mai, a dû être repoussée en raison des travaux de canalisation réalisés par le SMAV, qui ont tardé à se concrétiser. Le chantier sera géré par phase afin de perturber le moins possible la circulation durant les vendanges.

Mise en accessibilité des bâtiments communaux

La date butoir du 27 septembre 2015 de dépôt des demandes d'approbation des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est proche.

La mise en accessibilité concernant **la mairie, l'école et l'Espace Paul Vuillemin** fait actuellement l'objet d'une étude de diagnostic et de projet de travaux, qui va s'achever d'ici un mois.

Celle de **l'église** a engendré le projet de place-parvis que nous vous avons présenté lors de la réunion publique du 19 février dernier. Cette opération s'est poursuivie selon l'agenda présenté par une consultation pour la maîtrise d'œuvre attribuée au cabinet Parenthese-Berest. En mai, celui-ci a déposé l'avant-projet, discuté en commission travaux élargie à tout le conseil municipal. Il a été légèrement remanié en tenant compte des remarques de la commission puis approuvé en conseil municipal le 11 juin. Il va à présent étayer les dossiers de demande de subventions.



L'ensemble des demandes d'approbation sera donc déposé dans les temps.

🚒 RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

La dernière circulaire (26 mai 2015) sur les orientations en matière de sécurité civile insiste sur la pertinence d'un « plan communal de sauvegarde » (PCS) à rendre opérationnel par la mise en place d'une « réserve communale de sécurité civile ». Notre commune dispose d'un tel plan et le conseil vient de voter la création d'une réserve communale de sécurité civile dirigée par le Maire, qui aura pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. À cet effet, elle participera au soutien et à l'assistance de la population, à l'appui logistique et au rétablissement des réseaux et des activités en cas de sinistres. Elle contribuera également à l'information et à la préparation de la population face aux

risques encourus par la commune, en vue de promouvoir une culture locale et citoyenne sur les risques majeurs dont les récents orages violents sont une illustration concrète.

Cette réserve sera composée, sur la base du bénévolat, de personnes majeures ayant les capacités et compétences correspondant aux missions qui leur seront dévolues. L'engagement à servir dans la réserve sera souscrit pour une durée de un à cinq ans renouvelable. Il donnera lieu à un contrat écrit conclu entre l'autorité de gestion et le réserviste.

Le recrutement est d'ores et déjà ouvert et nous invitons les personnes intéressées à prendre contact avec la mairie par téléphone (03 89 71 10 14), par courrier (25 rue Principale) ou par courriel (mairiezimmerbach@orange.fr).

FLEURISSEMENT

La distribution de géraniums du 10 mai a eu beaucoup de succès : environ 66 % des foyers ont récupéré leurs cinq géraniums.

Le compost et le mulch ont été bien appréciés.

Dans le cadre du réaménagement de l'entrée de Zimmerbach, ont pris place les bacs et les jeunes plantations.

La commune a déposé un dossier en vue de l'acquisition de la 2^{ème} fleur. Merci à tous les habitants de nous aider à contribuer à l'embellissement du village !



CAMPAGNE DE PRISES DE VUES THERMOGRAPHIQUES AÉRIENNES

La thermographie aérienne n'a pas été réalisée en raison de conditions météorologiques défavorables. L'opération est donc reportée à l'hiver prochain.

Les résultats de cette opération pourront être consultés sous forme de cartes indiquant le niveau de déperdition thermique de chaque maison, sur le site internet <http://www.cac-alacarte.fr>.

Dans l'intervalle, Monsieur Olivier GRANDCHAMP ou Fabian LUX, conseillers de l'Espace Info Énergie, sont à votre disposition pour toute question que vous vous posez au sujet des travaux d'économies d'énergie.

Espace Info Énergie, Dispositif « Diagnostic Énergie »

32 cours Sainte-Anne, 68000 Colmar

Courriel : espaceinfoenergie@agglo-colmar.fr

Tél. (gratuit) : 0800 74 68 68

FORMATIONS AU DÉFIBRILLATEUR

Plusieurs candidats sont venus se familiariser à l'utilisation du défibrillateur et ont découvert qu'il était aussi important de savoir faire les premiers gestes de secours.

Suite à la demande des participants à la formation, nous vous rappelons l'essentiel de la démarche à suivre :

NE PERDEZ PAS UNE SECONDE ! RESTEZ CALME MAIS FAITES VITE

À la découverte de quelqu'un en difficulté, il faut :

- ✓ vérifier son état de conscience (m'entendez-vous ? Ouvrez les yeux ! Serrez-moi les mains !) ;
- ✓ vérifier s'il respire ;
- ✓ prévenir les secours : composer le 18, le 15 ou le 112 (se présenter et décrire la situation, bien préciser l'adresse, ne pas raccrocher avant que l'interlocuteur ne le demande) ;
- ✓ voir si quelqu'un autour de vous peut vous aider et chercher un défibrillateur ;
- ✓ dégager son thorax et commencer un massage cardiaque (30 massages / 2 insufflations).

ET TOUT CELA EN MOINS DE 3 MINUTES

À l'arrivée du défibrillateur, le mettre en marche en écartant les curieux, poser les électrodes et suivre les instructions. Reprendre le massage cardiaque dès qu'il le demande et n'interrompre en aucun cas avant un ordre médical.

Une formation supplémentaire est prévue fin d'année pour les personnes intéressées. L'inscription est possible dès à présent à la mairie.



LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Un grand merci aux généreux donateurs : **5 459,90 €** ont été récoltés.

Merci également aux quêteurs pour leur disponibilité.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

DÉPÔTS SAUVAGES

Selon la décision prise au conseil municipal, nous vous rappelons l'interdiction de pratiquer des dépôts sauvages et de laisser les déjections canines sur le domaine public. Ces actes sont passibles d'amendes.

RADAR PÉDAGOGIQUE

Le radar a été déplacé rue du Réservoir, il en résulte que nous mesurons un trafic important : 283 passages journaliers, une vitesse moyenne de 32 km/h, avec une pointe à 75 km/h. Automobilistes, surveillez votre vitesse ! Par ailleurs, le plan de circulation est en cours de finalisation avec la prise en compte des remarques formulées lors de la réunion publique du 9 avril. La signalisation sera progressivement mise en place à partir de la rentrée.

ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX EN BORDURE DE VOIE PUBLIQUE

Le code de la voirie routière, notamment les articles R 116-2 et L 114-1, stipule que les empiètements sur le domaine public portant atteinte à l'intégrité du domaine et à la sécurité publique, sont punis d'amende.

Les plantations débordant sur les voies entrent dans ce cadre. Il est donc demandé à tous propriétaires de respecter ces règles pour le bien commun et la sécurité de tous. Dans le même esprit, l'égavage entre propriétés privées s'impose naturellement.

NOS AMIS LES CHIENS

Nous vous rappelons que les chiens doivent impérativement être tenus en laisse. Par ailleurs, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sachets lors de la promenade de leurs compagnons afin de pouvoir ramasser les déjections le cas échéant.

INFOS PRATIQUES

PLAN CANICULE



Depuis la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité (plan canicule), les maires ont l'obligation d'informer leurs administrés de la mise en place d'un registre communal pour les personnes âgées de 65 ans et plus, et pour les personnes handicapées de 60 ans et plus si celles-ci se sentent vulnérables et fragiles.

Si vous êtes concernés, veuillez-vous adresser à la mairie, les informations recueillies sont strictement confidentielles.

BASE NAUTIQUE DE COLMAR-HOUSSEN



Une oasis pour se détendre et s'amuser en famille.

Nous rappelons aux habitants, qu'ils peuvent bénéficier d'un tarif très avantageux pour la base nautique de Colmar – Houssen, billet disponible au secrétariat de la mairie de Zimmerbach.

PÉRIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Du samedi 27 juin au mardi 1^{er} septembre :

- les lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche de 10h à 19h
- les mardi et vendredi de 10h à 20h

- Résidents CAC uniquement

- Entrée unitaire : 2,80 €
- 1 carte de 11 entrées : 28 €

Attention : à retirer à la mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile. Aucun tarif préférentiel ne sera appliqué à la base nautique.

OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Wintzenheim (formulaire disponible à la mairie ou téléchargeable sur notre site internet).

TRANSISTOP

Pour nous aider à dépasser nos appréhensions par rapport à l'auto-stop, que nous soyons automobiliste ou auto-stoppeur, l'association « Vallée de Munster en Transition » propose d'adhérer à un réseau d'utilisateurs de l'auto-stop, appelé Transistop.

Chaque participant s'inscrit librement et gratuitement dans l'un des 23 lieux partenaires (mairie, commerces, etc.) pour être identifié et se verra remettre un logo qui atteste de son inscription. Pour plus d'informations : <http://munstertransition.org/transistop/>.

DISTRIBUTION DES POUBELLES DE COLLECTE DES BIODÉCHETS

Nous vous rappelons que le ramassage des biodéchets se fait le mardi matin et celui des ordures ménagères résiduelles le vendredi matin. Les personnes qui n'ont pas encore acquis la poubelle brune, peuvent la retirer aux Ateliers municipaux de Colmar, avenue de la Foire aux Vins (03 89 23 62 62).



VENAISON

Monsieur François WEBER (06 14 44 53 44) se propose d'enregistrer toute commande de venaison (sanglier, chevreuil, biche). Cette venaison est celle de nos forêts, vendue en direct à des conditions très avantageuses, du 15 avril au 31 janvier. Les premières commandes peuvent d'ores et déjà être enregistrées. La commercialisation de la venaison pouvant être parfois un frein à la réalisation de prélèvements, en particulier en début de saison, les consommateurs participeront donc indirectement à la bonne gestion de la faune et à la limitation de dégâts éventuels.

LA VIE MUNICIPALE EN IMAGES

Conférence sur les Alsaciennes dans le RAD et le KHD
le 8 février



Cent ans de Madame Blanche FEYHL, le 12 mars



Fête des aînés, le 8 mars



Blanche-Neige et les écoliers



Acquisition d'une tondeuse autoportée



Journée citoyenne, le 30 mai



La première Journée citoyenne, organisée le 30 mai, s'est déroulée dans une belle ambiance de convivialité. Plusieurs chantiers ont été réalisés : aménagements de chemins, parkings et sentiers, peintures, habillage de bacs à fleurs, fauchage du verger, création d'un espace poubelles... Un atelier bricolage et cuisine a permis d'occuper les enfants. Les bénévoles se sont retrouvés pour le repas de midi au Foyer prêté par la chorale Saint-Georges. Merci à tous les participants pour leur efficacité et leur bonne humeur. Vos suggestions pour 2016 sont les bienvenues.

LES ASSOCIATIONS

🌈 SÉANCES DE GYMNASTIQUE ET DE BIEN-ÊTRE

Dès septembre, de nouvelles activités conviviales seront proposées par l'association 2ACZ :

- séance de gymnastique : cuisses, abdos, fessiers ;
- séance de bien-être : la technique de « gyrokinésis ».

En faisant travailler le corps de manière fluide, du bout des doigts à la pointe des orteils, la gyrokinésis redonne souplesse au dos, confiance en son corps, libère les articulations et relance la circulation sanguine et lymphatique. Destinée à tout public, du débutant au sportif, elle se pratique en petits groupes.

Les deux disciplines sont animées par des personnes confirmées.

Pour permettre à chacun de les découvrir, des séances de découverte gratuites auront lieu en septembre.

Les dates précises seront communiquées sur le site de la commune et par voie de presse.

Pour tout renseignement : ☎ 03 89 86 57 20.

🌈 « AMIS DE ZIMMERBACH »

La commune de Zimmerbach pourra très prochainement compter sur une nouvelle association : "Les Amis de Zimmerbach". Elle a pour but d'être une structure de réflexion et de propositions pour le bien-vivre dans notre village, d'organiser des journées d'action en faveur de la commune, d'animer cette dernière et de soutenir l'action communale.

Cette association s'adresse à toutes les personnes qui aiment notre village et qui souhaitent apporter leurs compétences à l'embellissement de Zimmerbach. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Rosalie Ginglinger, adjointe au Maire au 06 10 37 35 92.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015

- Dimanche 30 août : **Déjeuner moules-frites (Comité de Jumelage)**
- Dimanche 13 septembre : **12^{ème} édition des véhicules anciens (2ACZ)**
- Mercredi 11 novembre : **Cérémonie de l'Armistice**



Le Conseil Municipal et le Personnel vous souhaitent un très bel été 2015 !

Retrouvez toutes les infos et davantage sur le site actualisé en permanence : **www.zimmerbach.fr**

Prochain numéro : Janvier 2016

